



La Lettre du Préfet

*Saint-Pierre
et
Miquelon*

Saint-Pierre et Miquelon Les chiffres clés de la dépense de l'État en 2019



Dépenses de l'État en 2019

Une intervention de l'État en hausse dans l'archipel

A périmètre constant, l'expression de la solidarité nationale a augmenté de près de 11%.

En 2019, les dépenses de l'État ont représenté 113,17 millions d'euros, hors dépenses de santé. En 2018, ce montant était de 96,1 millions d'euros. L'écart s'explique par une augmentation des interventions mais également par une intégration de paramètres, comme la

compensation d'exonérations des cotisations à hauteur de 5,7 M€, qui n'avaient pas été comptabilisés en 2018.

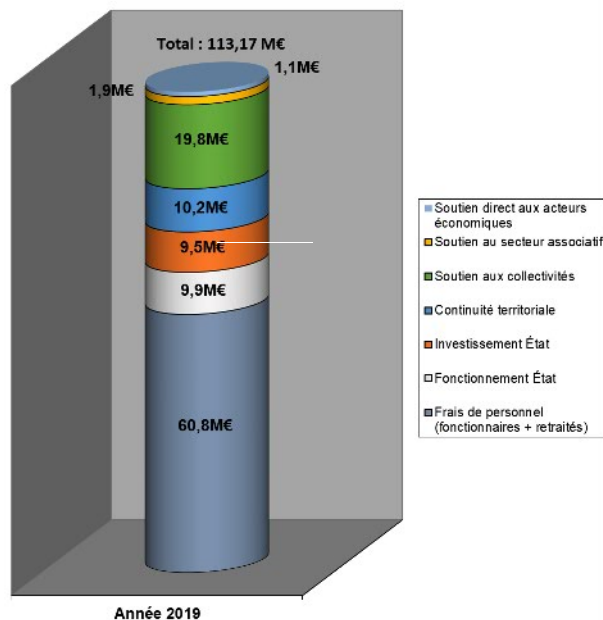
Cet effort budgétaire représente une moyenne de 18 000 €/habitant.

A noter que ce chiffre global ne prend pas en compte les montants versés dans le cadre des dossiers de défiscalisation qui ont été très significatifs en 2019.



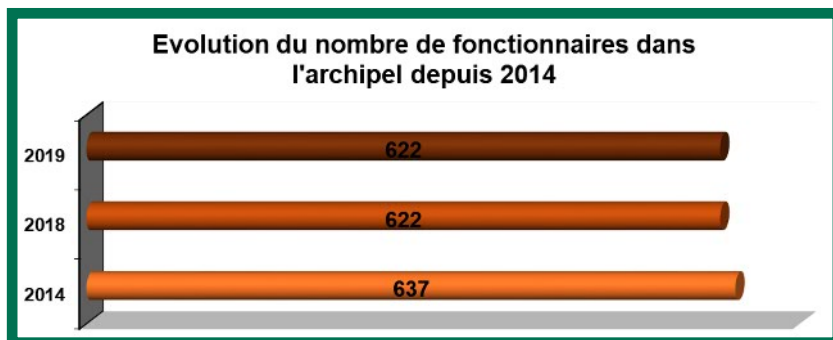
Les dépenses de l'État à Saint-Pierre et Miquelon par secteur

Décomposition des dépenses de l'État par secteur



Dépenses de l'État en 2019

Frais de personnel



En 2019, l'État était représenté dans le territoire par 622 fonctionnaires. Financièrement, en prenant en compte les salaires versés, en y ajoutant les dépenses de pensions

des fonctionnaires retraités (8,5 M€) et le montant de compensation d'exonération des charges (5,7 M€), cela représente 60,8 M€ de frais de personnel pour 2019.

Répartition du nombre de fonctionnaires d'État en 2019 par service

DFIP	Services fiscaux	Douanes	Education nationale	DTAM	Aviation civile	Météo France	DCSTEP	ATS	Tribunal supérieur d'appel	Protection judiciaire jeunesse	Centre pénitentiaire	Gendarmerie	Police nationale	Préfecture
18	7	31	204	174	41	8	25	6	12	1	9	27	7	52

Frais de fonctionnement

Les frais inhérents au fonctionnement des administrations s'élèvent à 9,9 M€.

Investissement

L'État a poursuivi en 2019 ses investissements au profit du territoire. Ainsi, 9,5 M€ ont été injectés dans l'économie locale pour divers projets.

Parmi ces investissements, le montant de la commande publique de l'État dans le secteur du bâtiment et des travaux publics était de 9,26 M€, soit une hausse de 68 % par rapport à 2018. La rénovation de la digue aux moules est un projet d'ampleur qui mérite d'être souligné.

Les 2 réunions de l'observatoire de la commande publique en 2019 ont permis de poursuivre les efforts de transparence et de précision qui doivent permettre à tous les acteurs de mieux comprendre et anticiper les difficultés.

En 2019, le pourcentage de marchés effectivement signés, par rapport au prévisionnel présenté en février, a été de près de 50 %. Ce score, qui peut paraître le résultat d'une commande publique mal maîtrisée, est en fait majoritairement impacté par 3 opérations reportées en 2020 : l'Internat de la réussite et le terminal de croisières (pour des marchés infructueux) et les travaux de l'aérogare (dont le projet a été revu à la hausse, intégrant les remarques du comité de pilotage).

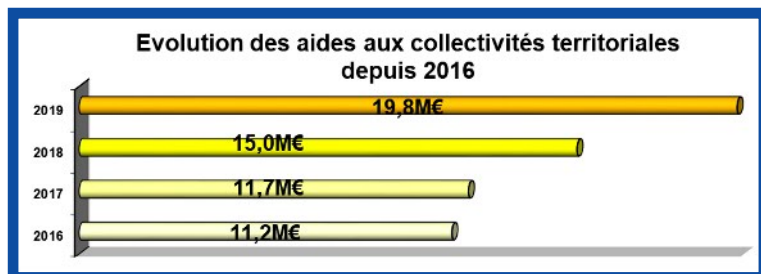
Le contrat de développement et de transformation

Le 8 juillet 2019, le contrat de développement et de transformation a été signé entre le préfet de Saint-Pierre et Miquelon et le président de la collectivité territoriale, en présence du président de la République, du premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement.

Ce contrat d'une durée de 4 ans, mobilise à parité l'État et la Collectivité territoriale pour près de 38 millions d'euros. A noter que le taux de consommation de ce contrat atteignait déjà 39% au 31 décembre 2019 (pour la part État).

Dépenses de l'État en 2019

Un soutien aux collectivités en augmentation



Les aides aux collectivités locales ont augmenté de manière significative. Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) a permis le financement en 2019 de 8 opérations importantes pour l'archipel dont notamment :

- Mairie de Saint-Pierre - Réseaux eau et assainissement : 1,4 M€
- Mairie de Miquelon - Construction d'une boulangerie et de logements sociaux : 922 k€
- Collectivité territoriale - Réfection couverture de la patinoire : 640 k€

DSID

Depuis 2019 la Dotation Globale d'Équipement (DGE) est remplacée par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

La DSID traduit la volonté du gouvernement d'accompagner toutes les collectivités dans leurs projets de transformation pour faire face aux défis écologiques, économiques, numériques et démographiques.

Ainsi la collectivité territoriale de SPM a bénéficié de 1,4M€ en 2019 au titre de la DSID contre 750K€ en 2018 au titre de la DGE.

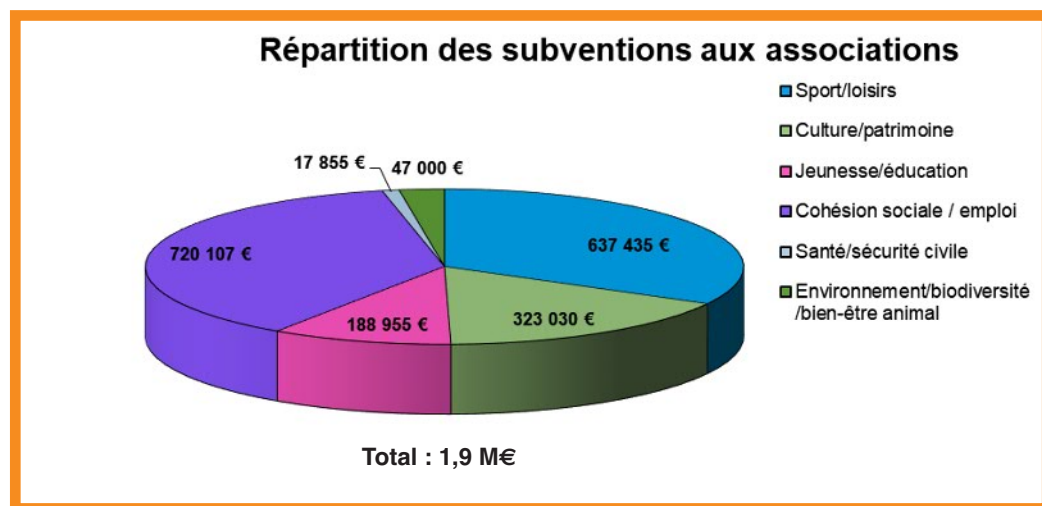
Détail des principales dotations versées par l'État aux collectivités

Dotations	Bénéficiaire	2016	2017	2018	2019
FEI Fonds européen d'investissement	CT	0 €	0 €	801 774 €	1 044 000 €
	Mairie de Saint-Pierre	1 500 000 €	1 140 000 €	800 000 €	2 140 000 €
	Mairie de Miquelon	688 000 €	300 000 €	398 226 €	1 982 715 €
	Total	2 168 000 €	1 440 000 €	2 000 000 €	5 166 715 €
DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux	Mairie de Saint-Pierre	270 000 €	380 000 €	461 287 €	465 000 €
	Mairie de Miquelon	157 167 €	173 317 €	117 157 €	156 400 €
	Total	427 167 €	553 317 €	578 444 €	621 400 €
FCTVA Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	CT	1 019 685 €	2 631 828 €	4 332 990 €	2 991 149 €
	Mairie de Saint-Pierre	247 989 €	364 736 €	374 816 €	378 318 €
	Mairie de Miquelon	10 157 €	73 936 €	210 537 €	68 774 €
	Total	1 277 831 €	3 070 500 €	4 918 343 €	3 438 242 €
DGF Dotation globale de fonctionnement	CT	3 808 990 €	3 809 405 €	3 807 110 €	3 805 704 €
	Mairie de Saint-Pierre	1 130 297 €	1 128 843 €	1 126 936 €	1 126 482 €
	Mairie de Miquelon	233 279 €	234 207 €	233 423 €	243 574 €
	Total	5 172 566 €	5 172 455 €	5 167 469 €	5 175 760 €
DGD Dotation générale de décentralisation	CT	441 588 €	463 577 €	463 577 €	463 577 €
	Total	441 588 €	463 577 €	463 577 €	463 577 €
DSID (ex DGE) Dotation de soutien à l'investissement des départements	CT	479 593 €	427 778 €	752 658 €	1 432 334 €
	Total	479 593 €	427 778 €	752 658 €	1 432 334 €
FPCI Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	Mairie de Saint-Pierre	106 066 €	105 131 €	104 547 €	104 318 €
	Mairie de Miquelon	17 110 €	17 241 €	17 009 €	16 716 €
	Total	123 176 €	122 372 €	121 556 €	121 034 €
Total général		10 089 921 €	11 249 999 €	14 002 047 €	16 419 062 €
Dont CT		5 749 856 €	7 332 588 €	10 158 109 €	9 736 764 €
Dont mairie de Saint-Pierre		3 254 352 €	3 118 710 €	2 867 586 €	4 214 118 €
Dont mairie de Miquelon		1 085 713 €	798 701 €	976 352 €	2 468 179 €

Dépenses de l'État en 2019

Le soutien au monde associatif

Sur l'archipel, 347 associations sont recensées au RNA (Répertoire National des Associations) dont 230 « actives ». En 2019, 1,9 M€ ont été accordés pour 80 associations.



Lutte contre les violences conjugales

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon n'est pas épargné par les violences faites aux femmes et les actions permettant de lutter contre ce fléau restent prioritaires.

Le Grenelle de la lutte contre les violences conjugales lancé en septembre dernier par le gouvernement a été décliné dans l'archipel avec une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales.

Associant le procureur de la république, la délégation aux droits des femmes et tous les acteurs locaux qui œuvrent sur cette thématique, ce Grenelle a renforcé la structuration et la coordination du réseau au service de l'information, de la prévention, de la détection et de la prise en charge des victimes ainsi que de la sanction, du suivi et de l'accompagnement des auteurs de violences.

En 2019, l'État a soutenu le tissu associatif à hauteur de 205 000 €.

Dépenses de l'État en 2019

La continuité territoriale

L'État poursuit son soutien au désenclavement de l'archipel au travers deux délégations de service public maritime et aérienne ainsi que le financement des passeports mobilité, pour un montant total de 10,16 M€ en 2019.

Evolution des engagements de l'État entre 2013 et 2019 pour le désenclavement international de l'archipel



Vols directs

La desserte aérienne de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est soutenue par une délégation de service public (DSP) conclue entre la compagnie Air Saint-Pierre et l'État, qui permet de réduire le coût des billets.

La convention en vigueur, qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, intègre à son périmètre, outre des liaisons avec le Canada, une expérimentation de rotations directes avec la métropole. A cet effet, une enveloppe de 3,172 M€ y est consacrée sur l'ensemble des 5 ans de la convention, ce qui représente une moyenne de 635 000 € par an.

Les premiers vols directs réalisés en 2018 ont connu un franc succès avec un taux de remplissage de 96 % pour 8 rotations programmées. Il a donc été décidé d'augmenter le nombre de rotations à 12 dès l'été 2019. Le taux de remplissage constaté cette année a été de 98 %. Ainsi, l'augmentation du nombre de vols directs contribue au désenclavement du territoire et à la dynamique touristique et économique et plus généralement à la promotion de l'archipel dans l'hexagone.

Le dernier vol de l'année 2019 (du 9 au 11 septembre) aura été l'occasion d'une action de promotion avec Atout France. Des blogueurs/influenceurs, des journalistes et quelques personnalités du voyage ont pu découvrir l'archipel. Les publications qui ont suivies, ont permis de toucher plus de 2 millions de lecteurs, 500 000 téléspectateurs, 539 000 fans Facebook et 156 000 Instagrammers. Cette action promotionnelle à destination du marché français et européen, laisse augurer de très belles perspectives aux vols directs pour les années futures.